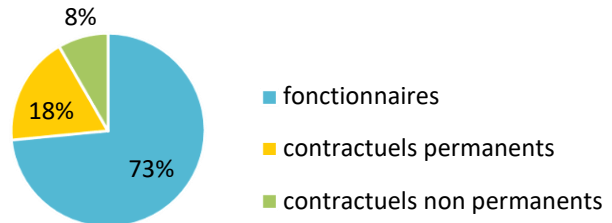


➔ SYNTHÈSE COLLECTIVITÉS ET EPCI AFFILIÉS AU COMITÉ TECHNIQUE DU CDG27

Effectifs

➔ 3 233 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 2 376 fonctionnaires
- > 586 contractuels permanents
- > 271 contractuels non permanents



➔ 15 % des contractuels permanents en CDI

➔ 13 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

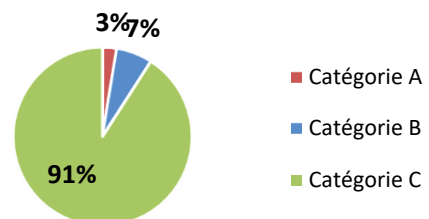
- ⇒ 18 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 47 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : 80 agents du Centre de Gestion et 9 intérimaires

Caractéristiques des agents permanents

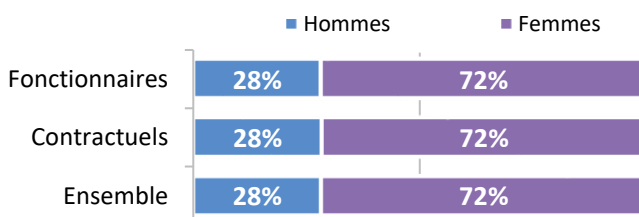
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%	12%	26%
Technique	59%	76%	62%
Culturelle	2%	2%	2%
Sportive	0%	0%	0%
Médico-sociale	6%	2%	5%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	4%	8%	5%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

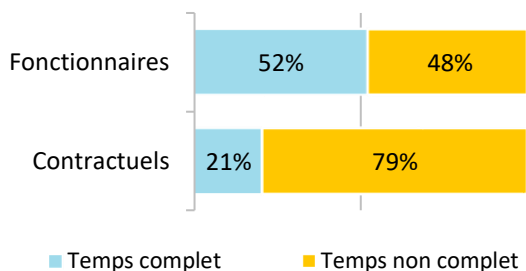


➔ Les principaux cadres d'emplois

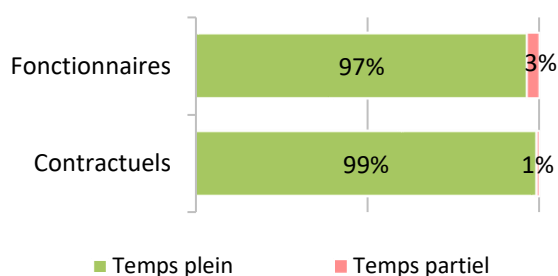
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	58%
Adjoints administratifs	19%
Rédacteurs	4%
ATSEM	4%
Adjoints d'animation	4%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	52%	73%
Culturelle	50%	86%
Technique	48%	82%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1% des hommes à temps partiel
5% des femmes à temps partiel

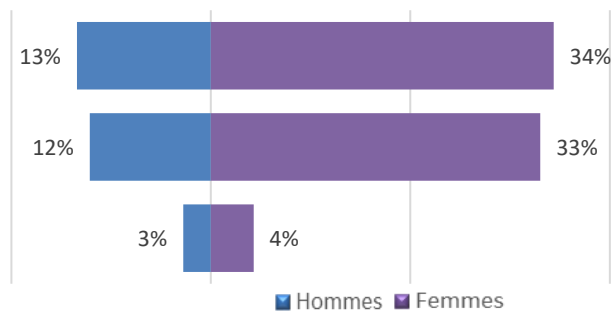
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,60
Contractuels permanents	43,79
Ensemble des permanents	47,64
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	40,30

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 2 562,15 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 2 061,42 fonctionnaires
- > 345,26 contractuels permanents
- > 155,47 contractuels non permanents

4 663 113 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	64,49 ETPR
Catégorie B	154,03...
Catégorie C	2188,16 ETPR

Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > 4 agents en congés parental
- > 13 agents en disponibilité
- > 9 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 11 agents détachés dans une autre structure
- > 15 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

➔ En 2020, 414 arrivées d'agents permanents et 289 départs

12 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
2 837 agents	2 962 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	↘	-0,4%
Contractuels	↗	29,9%
Ensemble	↗	4,4%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	43%
Démission	19%
Départ à la retraite	19%
Mutation	11%
Mise en disponibilité	2%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	48%
Remplacements (contractuels)	28%
Voie de mutation	8%
Intégration directe	8%
Recrutement direct	7%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

➔ 28 bénéficiaires d'une promotion interne dont 6 n'ayant pas été nommés

dont 64% des nominations concernent des femmes

➔ 2 lauréats d'un examen professionnel dont 1 n'ayant pas été nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

➔ 2 lauréats d'un concours nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

➔ 79 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 67,1 % femmes

dont 92,4 % de catégorie C

➔ 527 avancements d'échelon et 155 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

➔ 12 sanctions disciplinaires prononcées en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	5	4
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

2 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	36%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	27%
Autres	18%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 32,53 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	274 618 554 €	Charges de personnel*	89 340 905 €	➔	Soit 32,53 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	53 254 268 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	1 935 610 €
Primes et indemnités versées :	5 378 979 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	755 660 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	459 778 €		
Supplément familial de traitement :	532 411 €		
Indemnité de résidence :	15 984 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	39 881 €	27 811 €	33 089 €	31 875 €	21 113 €	17 605 €
Technique	49 779 €	28 546 €	33 249 €	s	21 313 €	17 265 €
Culturelle	31 890 €	s	29 036 €	24 117 €	23 987 €	23 902 €
Sportive			30 698 €	s		
Médico-sociale		s		s	22 781 €	19 713 €
Police			s		34 234 €	
Incendie						
Animation			32 482 €	26 440 €	20 762 €	19 908 €
Toutes filières	40 088 €	34 428 €	32 692 €	26 904 €	21 485 €	17 613 €

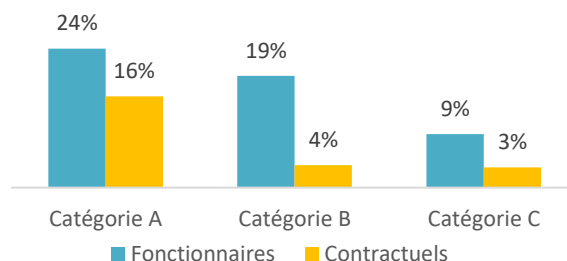
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,1 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	10,90%
Contractuels sur emplois permanents	4,23%
Ensemble	10,10%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Aucune information concernant la mise en place du RIFSEEP
- ⇒ Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 28145,85 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ 31669,96 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

> **en 2020, 1313 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)**

en 2020, 171 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 21,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 4,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,81%	1,31%	3,32%	0,84%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,00%	1,31%	5,07%	0,84%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,24%	1,61%	5,33%	0,84%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Les agents ont bénéficié de 781 jours de congés au titre des droits acquis (cycles de travail antérieurs au 1er janvier 2002).

➔ 81 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 24,2 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 49 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 1,5 accident du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 94 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

59 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 15 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 83 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 98 % sont en catégorie C*
- ⇒ 280 581 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
43 assistants de prévention désignés dans la collectivité
2 conseillers de prévention

➔ **FORMATION**
97 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 15 199 €
Coût par jour de formation : 157 €

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 65 651 €

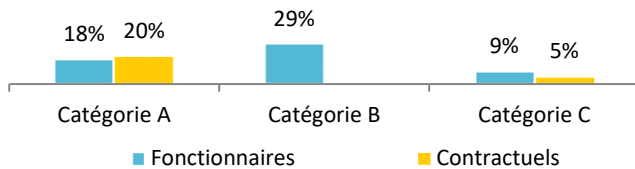
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation

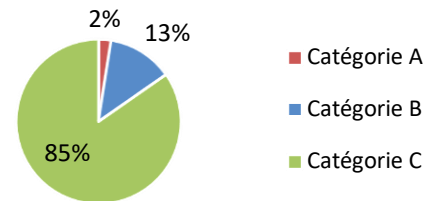
➔ en 2020, 10,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 1 365 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 461 146 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	77 %
Autres organismes	20 %
Frais de déplacement	3 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 0,5 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	45%
Autres organismes	53%
Interne à la collectivité	2%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	108 309 €	3 101 968 €
Montant moyen par bénéficiaire	297 €	4 296 €

➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité ne cotise pas auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ Jours de grève

12 jours de grève recensés en 2020

➔ Comité Technique Local

8 réunions en 2020 dans la collectivité

➔ Commissions Administratives Paritaires

➔ 13 réunions en 2020 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

4 réunions en 2020 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2021

Version 4